

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances du conseil le **29 juillet 2019 à 19 h 00**, sous la présidence de madame Julie Lemieux, mairesse.

Étaient présents les conseillers : M. Steven Strong-Gallant
M. Alexandre Zalac
M. Réjean Sauvé
M. Willy Mouzon

Était absents les conseillers : Mme Isabelle Paré
Mme Aline Nault

Madame Fanny Grosz, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit comme secrétaire d'assemblée.

L'avis de convocation a été transmis tel que prescrit par la loi à tous les membres du conseil municipal de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur.

207-07-19
Ouverture de la séance

Le quorum étant atteint, Madame Julie Lemieux, mairesse, ouvre la séance du 29 juillet 2019 à 19h03.

Constatation est faite que l'avis de convocation a été notifié à tous les membres du conseil, y compris ceux qui sont absents à l'ouverture de la séance.

M. le conseiller Steven Strong-Gallant prend son siège à 19h05.

208-07-19
Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, en modifiant le titre du point 3. de la manière suivante : « *Autorisation à la directrice générale de procéder à un appel d'offres sur invitation pour le resurfacement d'une partie des rues des Hérons et du Ruisseau, l'installation de 3 ralentisseurs en asphalte et le resurfacement éventuel de sections de la montée Primeau* ».

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré		ABSENTE
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault		ABSENTE
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

209-07-19
Autorisation à la directrice générale de procéder à un appel d'offres sur invitation pour le resurfacement d'une partie des rues des Hérons et du Ruisseau, l'installation de trois ralentisseurs en asphalte et le resurfacement éventuel de la montée Primeau

CONSIDÉRANT QUE des travaux de resurfacement sont nécessaires sur des portions de la rue des Hérons et du chemin du Ruisseau ;

CONSIDÉRANT QU'une vitesse excessive des automobilistes est constatée sur les rues des Merles, des Colibris et des Hérons et qu'il en va de la sécurité des citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE l'installation de ralentisseurs (dos d'âne) en asphalte serait justifiée sur ces trois rues ;

CONSIDÉRANT QUE ces projets seraient admissibles au volet des projets de voirie du programme de subvention de la TECQ sous réserve d'approbation par le Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH) et le Ministère des Transports du Québec (MTQ) ;

CONSIDÉRANT QUE le MAMH nous a confirmé que nous pourrions demander une modification de la programmation de la TECQ 2014/2018 pour y inclure les travaux susmentionnés ;

CONSIDÉRANT QUE si les prix proposés par les futurs soumissionnaires et le budget de la municipalité le permettent, des travaux de resurfaçage seraient également nécessaires sur la montée Primeau ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST RÉSOLU,**

QUE la directrice générale soit autorisée à procéder à un appel d'offres sur invitation pour des travaux de resurfaçage et d'installation de ralentisseurs,

QUE l'appel d'offres soit rédigé de la manière suivante :

- Projet 1 : resurfaçage de plusieurs sections de la rue des Hérons et du chemin du Ruisseau et installation de trois ralentisseurs (dos d'âne) en asphalte sur les rues des Merles, des Colibris et des Hérons,
- Projet 2 : resurfaçage de plusieurs sections de la montée Primeau,

QUE le conseil municipal se réservera le droit d'octroyer le contrat pour un seul des deux projets, ou pour les deux, ou pour aucun,

QUE l'octroi du contrat sera conditionné à l'approbation de la programmation des travaux par le MAMH et le MTQ dans le cadre du programme de la TECQ (ou approbation de toute autre autorité compétente dans le cadre de tout autre programme de subvention applicable),

QUE les travaux devront être exécutés le plus tôt possible après ladite approbation et terminés avant le 31 octobre 2019.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré		ABSENTE
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault		ABSENTE
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune assistance.

210-07-19

Levée de l'assemblée

Il est proposé et résolu de lever la séance à 19h08.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré		ABSENTE
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault		ABSENTE
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

La séance est levée à 19h08.

Julie Lemieux, mairesse

Fanny Grosz, directrice générale
et secrétaire-trésorière